

Communiqué de presse
A Paris, le 27 mai 2019

Certif'Pro lance la campagne d'habilitation pour Cléa numérique et Cléa

L'association paritaire Certif'Pro a décidé de lancer deux campagnes d'habilitation dans le cadre des certificats CléA et CléA numérique, dont elle détient les droits de propriété par arrêté du 19 février 2019 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles.

Ces campagnes visent à garantir la qualité des prestations qui seront dispensées par les organismes habilités. Ces derniers ont jusqu'au 18 juin 2019 pour déposer leurs dossiers, dont l'instruction sera examinée lors du prochain conseil d'administration de Certif'Pro prévu le 9 juillet 2019.

Première campagne d'habilitation pour CléA numérique

A l'issue d'une phase d'expérimentation initiée par l'ancien Copanef fin 2018 et dont elle a tiré les enseignements avec les organismes de formation et d'évaluation parties prenantes, Certif'Pro lance officiellement la première campagne d'habilitation pour CléA numérique. Les organismes candidats doivent se rendre sur le site <https://www.certificat-clea.fr/>, rubrique Espace pro'.

Du fait du nouveau cadre juridique créé par la loi du 5 septembre 2018, des frais de dossier leur seront demandés pour assurer leur instruction.

Une nouvelle campagne d'habilitation pour CléA

Concernant le certificat CléA, une campagne d'habilitation à destination des organismes évaluateurs est également mise en ligne. Les candidats doivent compléter le dossier disponible sur le site certificat CléA, rubrique Espace pro'. <https://www.certificat-clea.fr/>

Les habilitations délivrées par le Copanef en juillet et novembre 2018 sont reprises par Certif'Pro. En conséquence, la campagne d'habilitation dans le cadre de CléA ne s'adresse pas à ces organismes. Ils devront en revanche se conformer au nouveau règlement d'habilitation défini dans le nouveau cadre juridique créé par la loi du 5 septembre 2018, et notamment son annexe financière.

Plus d'habilitation exigible pour les organismes de formation à compter du 1er juillet 2019

Certif'Pro a par ailleurs décidé de ne plus procéder à un système d'habilitation pour les organismes formateurs. En conséquence, à partir du 1er juillet 2019, tous les organismes de formation remplissant aux obligations du décret Qualité pourront former à CléA, sans nécessité de disposer d'une habilitation.

Contacts presse

Philippe Debruyne
Président de Certif'Pro
01 42 03 83 67
06 08 10 11 13

Marie Christine OGHLY
Vice-présidente de Certif'Pro

Créée en décembre 2018, Certif'pro, l'association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle est constituée des cinq organisations syndicales de salariés et des trois organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel. (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Medef, CPME, U2P)

Certif'Pro a pour but de favoriser l'essor de certifications au niveau interprofessionnel et interbranches répondant aux besoins en compétences et en qualifications du marché du travail, à destination des personnes engagées dans la vie active, des employeurs et salariés, des organismes et instances paritaires et des partenaires privés ou publics. A ce titre, elle est titulaire des droits de propriété des certificats CléA et CléA numérique.